

Fiche horaire du mois de septembre 2022

A retourner au plus tard le 12 du mois suivant



Contrat de travail Entre L'employeur : Et Le Salarié :
--

Absence		Motif	Mise en place de la cotisation Retraite Supplémentaire Condition d'exigibilité : tous salariés non cadres ayant 12 mois d'ancienneté continue Date d'adhésion :
Du / / au / /			
Du / / au / /			
Congés		Nombre de repas : Logement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Nombre d'heures	N°35	N°36	N°37	N°38	N°39
Lundi		5)	12)	19)	26)
Mardi					
Mercredi					
Jeudi	1)				
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
Total Heures du mois					
Heures supp					

Observation : (versement d'acompte , saisie sur salaire, ...) :

Fait à _____ Le _____

Signature de l'employeur : _____ ,

Signature du salarié : _____

Contact:

Courrier AGRI EMPLOI SERVICES - Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139ème RI - 15000 AURILLAC
 e-mail agriemploi.services@reseaufnsea.fr
 tel 04.71.45.55.63

Tout événement en cours de mois (Maladie, accident, fin de contrat...) doit nous être communiqué dans les 3 jours de la survenue.

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur les site de la fdsea du Cantal

www.fdsea15.fr

